

Accusé de réception en préfecture
054-215400904-20110314-DEL-140311-1-DE
Date de signature : -
Date de réception : 17/03/2011

DEPARTEMENT DE
MEURTHE ET MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE
NANCY
CANTON DE
MALZEVILLE

Commune de BOUXIERES AUX DAMES
PROCES-VERBAL
des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 MARS 2011

NOMBRE

de conseillers
en exercice : 27
de présents : 22
de votants : 26

L'an deux mil onze, le quatorze mars, le Conseil Municipal de la commune de Bouxières Aux Dames étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Jacques BARTH, maire**.

Etaient présents : M. BARTH, Mme LALANTE, M. FRISTOT, M. BOILLON, Mme VIDAL, M. RIEUF, Mme FOUSSE-TONI, Mme LIZER-KEMPF, Mme HOYET, M. BREVAL, M. MICHEL, M. FABIANI, M. CHEVREUX, Mme DIAZ- PRIETO, M. VALLE, M. GUERLOT, Mme GASSMANN, Mme STEF, M. DELOULE, M. MACHADO, M. FLAMAND, M. BAGUET.

Etait absent : M. SCHLAUDER

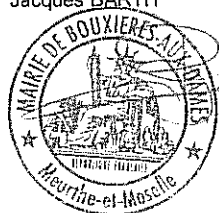
Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat :

M. DEJY à Mme FOUSSE-TONI M. RAPPENNE à Mme STEF
Mme PAULY à M. VALLE
Mme MORIN-ESTEVEES à M. FRISTOT

Un scrutin a eu lieu, M. FABIANI a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 16/03/2011 et que la convocation du conseil avait été faite le 8/03/2011

Le maire,
Jacques BARTH



APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2010 DE LA COMMUNE
dressé par M. BARTH, ordonnateur

Le maire met aux voix la nomination de Madame LALANTE, 2^{ème} adjointe, pour présenter le compte administratif de la commune, du service eau et du service assainissement. M. BARTH sort. Mme LALANTE prend la présidence pour les délibérations.

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Mme LALANTE, après s'être fait présenter le budget primitif de la commune, exercice 2010, et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte administratif dressé par l'ordonnateur,

Considérant que M. Jacques BARTH, ordonnateur, a normalement administré pendant le cours de l'exercice 2010, les finances de la commune en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées.

Le conseil municipal procédant au règlement définitif du budget 2010, propose de fixer les résultats des différentes sections budgétaires, approuve comme ci - dessous l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen et déclare toutes les opérations de l'exercice 2010 définitivement closes et les crédits annulés.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE FONCTIONNEMENT
CHAPITRES 011 : unanimité 012 : unanimité 65 : unanimité 66 : unanimité 67 : unanimité 042 : unanimité	CHAPITRES 013 : unanimité 70 : unanimité 73 : unanimité 74 : unanimité 75 : unanimité 76 : unanimité 77 : unanimité 042 : unanimité

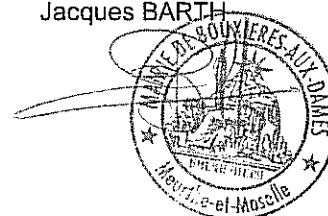
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	RECETTES D'INVESTISSEMENT
CHAPITRES 20 : unanimité 204 : unanimité 21 : unanimité 23 : unanimité 16 : unanimité 040 : unanimité OPERATIONS : 0019 (construction hangar) : unanimité 0021 (réhabilitation mairie) : unanimité 0018 (cantine scolaire) : unanimité 0020 (parking R.Thibault) : unanimité	CHAPITRES 13 : unanimité 10 : unanimité 16 : unanimité 21 : unanimité 1068 : unanimité 040 : unanimité OPERATIONS : 0018 (cantine scolaire) : unanimité 0020 (parking R.Thibault) : unanimité

Vu le rapport soumis à son examen,
Vu l'avis de la commission des finances du 16 février 2011,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- APPROUVE le compte administratif 2010 de la commune.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le maire,
Jacques BARTH



Accusé de réception en préfecture
054-215400904-20110314-DEL-140311-2-DE
Date de signature : -
Date de réception : 17/03/2011

DEPARTEMENT DE
MEURTHE ET MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE
NANCY
CANTON DE
MALZEVILLE

Commune de BOUXIERES AUX DAMES
PROCES-VERBAL
des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 MARS 2011

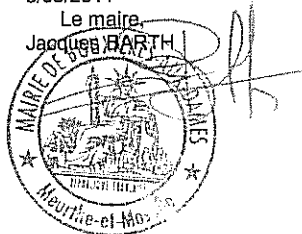
NOMBRE

de conseillers
en exercice : 27
de présents : 22
de votants : 26

Le maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 16/03/2011 et que la convocation du conseil avait été faite le 8/03/2011

Le maire,

Jacques BARTH



L'an deux mil onze, le quatorze mars, le Conseil Municipal de la commune de Bouxieres Aux Dames étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Jacques BARTH, maire.**

Etaient présents : M. BARTH, Mme LALANTE, M. FRISTOT, M. BOILLON, Mme VIDAL, M. RIEUF, Mme FOUSSE-TONI, Mme LIZER-KEMPF, Mme HOYET, M. BREVAL, M. MICHEL, M. FABIANI, M. CHEVREUX, Mme DIAZ- PRIETO, M. VALLE, M. GUERLOT, Mme GASSMANN, Mme STEF, M. DELOULE, M. MACHADO, M. FLAMAND, M. BAGUET.

Etait absent : M. SCHLAUDER

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat :

M. DEJY à Mme FOUSSE-TONI

M. RAPPENNE à Mme STEF

Mme PAULY à M. VALLE

Mme MORIN-ESTEVEES à M. FRISTOT

Un scrutin a eu lieu, M. FABIANI a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2010 DU BUDGET EAU
dressé par M. BARTH, Ordonnateur

Les membres du conseil municipal, réunis sous la présidence de Mme LALANTE, après s'être fait présenter le budget primitif du service eau, exercice 2010, et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de mandats, le compte administratif dressé par l'ordonnateur.

Considérant que Monsieur Jacques BARTH, ordonnateur, a normalement administré pendant le cours de l'exercice 2010, les finances du service eau en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées.

Procédant au règlement définitif du budget 2010, les membres du conseil municipal proposent de fixer les résultats des différentes sections budgétaires, approuvent l'ensemble de la comptabilité soumise à son examen, et déclarent toutes les opérations de l'exercice 2010 définitivement closes et les crédits annulés.

DÉPENSES D'EXPLOITATION	RECETTES D'EXPLOITATION
CHAPITRES 011 : 25 voix pour, 1 abstention (M. MACHADO) 66 : 25 voix pour, 1 abstention (M. MACHADO) 042 : 25 voix pour, 1 abstention (M. MACHADO)	CHAPITRES 70 : 25 voix pour, 1 abstention (M. MACHADO) 042 : 25 voix pour, 1 abstention (M. MACHADO)

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	RECETTES D'INVESTISSEMENT
CHAPITRES 040 : 25 voix pour, 1 abstention (M. MACHADO) 041 : 25 voix pour, 1 abstention (M. MACHADO) 16 : 25 voix pour, 1 abstention (M. MACHADO) 23 : 25 voix pour, 1 abstention (M. MACHADO)	CHAPITRES 040 : 25 voix pour, 1 abstention (M. MACHADO) 23 : 25 voix pour, 1 abstention (M. MACHADO)

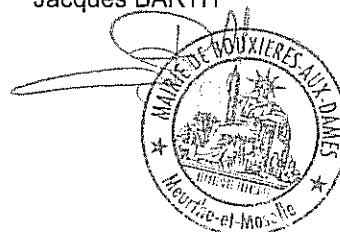
Monsieur MACHADO aurait souhaité l'inscription de crédits pour la réalisation d'une analyse de l'eau potable pour rechercher la présence de traces de médicaments. M. FRISTOT fera une réponse écrite à M. MACHADO et à M. RAPPENNE à ce sujet, expliquant pourquoi la commune ne prévoit pas ces analyses.

Vu le rapport soumis à son examen,
Vu l'avis de la commission des finances du 16 février 2011,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE le compte administratif 2010 du budget eau.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le maire,
Jacques BARTH



Accusé de réception en préfecture
054-215400904-20110314-DEL-140311-3-DE
Date de signature : -
Date de réception : 17/03/2011

DEPARTEMENT DE
MEURTHE ET MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE
NANCY
CANTON DE
MALZEVILLE

Commune de BOUXIERES AUX DAMES
PROCES-VERBAL
des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 MARS 2011

NOMBRE

de conseillers
en exercice : 27
de présents : 22
de votants : 26

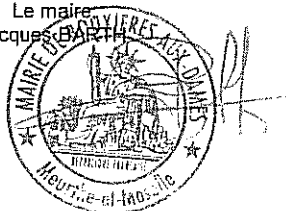
L'an deux mil onze, le quatorze mars, le Conseil Municipal de la commune de Bouxières Aux Dames étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Jacques BARTH, maire**.

Etaient présents : M. BARTH, Mme LALANTE, M. FRISTOT, M. BOILLON, Mme VIDAL, M. RIEUF, Mme FOUSSE-TONI, Mme LIZER-KEMPF, Mme HOYET, M. BREVAL, M. MICHEL, M. FABIANI, M. CHEVREUX, Mme DIAZ- PRIETO, M. VALLE, M. GUERLOT, Mme GASSMANN, Mme STEF, M. DELOULE, M. MACHADO, M. FLAMAND, M. BAGUET.

Etait absent : M. SCHLAUDER

Le maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 16/03/2011 et que la convocation du conseil avait été faite le 8/03/2011

Le maire
Jacques BARTH



Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat :

M. DEJY à Mme FOUSSE-TONI M. RAPPENNE à Mme STEF

Mme PAULY à M. VALLE

Mme MORIN-ESTEVEES à M. FRISTOT

Un scrutin a eu lieu, M. FABIANI a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2010 DU BUDGET ASSAINISSEMENT
dressé par M. BARTH, Ordonnateur

Les membres du conseil municipal, réunis sous la présidence de Mme LALANTE, après s'être fait présenter le budget primitif du service assainissement, exercice 2010, et les délibérations modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de mandats, le compte administratif dressé par l'ordonnateur.

Considérant que Monsieur Jacques BARTH, ordonnateur, a normalement administré pendant le cours de l'exercice 2010, les finances du service assainissement en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées.

Procédant au règlement définitif du budget 2010, les membres du conseil municipal proposent de fixer les résultats des différentes sections budgétaires, approuvent l'ensemble de la comptabilité soumise à son examen, et déclarent toutes les opérations de l'exercice 2010 définitivement closes et les crédits annulés.

DÉPENSES D'EXPLOITATION	RECETTES D'EXPLOITATION
CHAPITRES 011 : unanimité 66 : unanimité 042 : unanimité	CHAPITRES 70 : unanimité 74 : unanimité 042 : unanimité

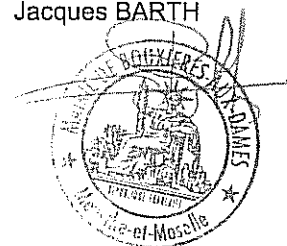
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	RECETTES D'INVESTISSEMENT
CHAPITRES 23 : unanimité 16 : unanimité 040 : unanimité 001 : unanimité	CHAPITRES 13 : unanimité 1068 : unanimité 27 : unanimité 040 : unanimité

Vu le rapport soumis à son examen,
Vu l'avis de la commission des finances du 16 février 2011,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- APPROUVE le compte administratif 2010 du budget assainissement.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le maire,
Jacques BARTH



Accusé de réception en préfecture

054-215400904-20110317-DEL-140311-4-DE

Date de signature : -

Date de réception : 17/03/2011

DEPARTEMENT DE
MEURTHE ET MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE
NANCY
CANTON DE
MALZEVILLE

Commune de BOUXIERES AUX DAMES
PROCES-VERBAL
des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 MARS 2011

NOMBRE

de conseillers
en exercice : 27
de présents : 22
de votants : 26

L'an deux mil onze, le quatorze mars, le Conseil Municipal de la commune de Bouxieres Aux Dames étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Jacques BARTH, maire**.

Etaient présents : M. BARTH, Mme LALANTE, M. FRISTOT, M. BOILLON, Mme VIDAL, M. RIEUF, Mme FOUSSE-TONI, Mme LIZER-KEMPF, Mme HOYET, M. BREVAL, M. MICHEL, M. FABIANI, M. CHEVREUX, Mme DIAZ- PRIETO, M. VALLE, M. GUERLOT, Mme GASSMANN, Mme STEF, M. DELOULE, M. MACHADO, M. FLAMAND, M. BAGUET.

Etait absent : M. SCHLAUDER

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat :

M. DEJY à Mme FOUSSE-TONI

M. RAPPENNE à Mme STEF

Mme PAULY à M. VALLE

Mme MORIN-ESTEVEs à M. FRISTOT

Un scrutin a eu lieu, M. FABIANI a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 16/03/2011 et que la convocation du conseil a été faite le 8/03/2011.

Le maire,

Jacques BARTH



APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET PRINCIPAL
dressé par Monsieur CUNY, Receveur

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur BARTH, maire,
Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2010 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2010,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2009, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010,

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2010 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

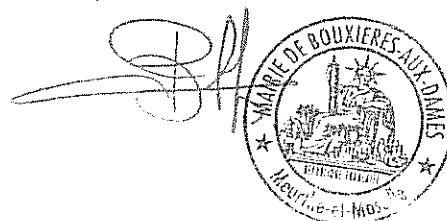
Vu le rapport soumis à son examen,
Vu l'avis de la commission des finances du 16 février 2011,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **DÉCLARE** que le compte de gestion du budget principal dressé pour l'exercice 2010, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le maire,
Jacques BARTH



Accusé de réception en préfecture
054-215400904-20110314-DEL-140311-5-DE
Date de signature : -
Date de réception : 17/03/2011

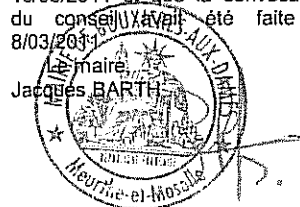
DEPARTEMENT DE
MEURTHE ET MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE
NANCY
CANTON DE
MALZEVILLE

Commune de BOUXIERES AUX DAMES
PROCES-VERBAL
des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 MARS 2011

NOMBRE

de conseillers
en exercice : 27
de présents : 22
de votants : 26

Le maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 16/03/2011 et que la convocation du conseil municipal a été faite le 8/03/2011.



L'an deux mil onze, le quatorze mars, le Conseil Municipal de la commune de Bouxieres Aux Dames étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Jacques BARTH, maire**.

Etaient présents : M. BARTH, Mme LALANTE, M. FRISTOT, M. BOILLON, Mme VIDAL, M. RIEUF, Mme FOUSSE-TONI, Mme LIZER-KEMPF, Mme HOYET, M. BREVAL, M. MICHEL, M. FABIANI, M. CHEVREUX, Mme DIAZ- PRIETO, M. VALLE, M. GUERLOT, Mme GASSMANN, Mme STEF, M. DELOULE, M. MACHADO, M. FLAMAND, M. BAGUET.

Etait absent : M. SCHLAUDER

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat :

M. DEJY à Mme FOUSSE-TONI M. RAPPENNE à Mme STEF
Mme PAULY à M. VALLE
Mme MORIN-ESTEVEES à M. FRISTOT

Un scrutin a eu lieu, M. FABIANI a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET EAU
dressé par Monsieur CUNY, Receveur,

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur BARTH, maire, Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2010 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2010,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2009, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010,

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2010 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Vu le rapport soumis à son examen,

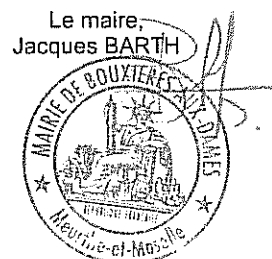
Vu l'avis de la commission des finances du 16 février 2011,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **DÉCLARE** que le compte de gestion du budget eau dressé pour l'exercice 2010, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an susdits.



Accusé de réception en préfecture
054-215400904-20110314-DEL-140311-6-DE
Date de signature : -
Date de réception : 17/03/2011

DEPARTEMENT DE
MEURTHE ET MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE
NANCY
CANTON DE
MALZEVILLE

Commune de BOUXIERES AUX DAMES
PROCES-VERBAL
des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 MARS 2011

NOMBRE

de conseillers
en exercice : 27
de présents : 22
de votants : 26

L'an deux mil onze, le quatorze mars, le Conseil Municipal de la commune de Bouxieres Aux Dames étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Jacques BARTH, maire**.

Etaient présents : M. BARTH, Mme LALANTE, M. FRISTOT, M. BOILLON, Mme VIDAL, M. RIEUF, Mme FOUSSE-TONI, Mme LIZER-KEMPF, Mme HOYET, M. BREVAL, M. MICHEL, M. FABIANI, M. CHEVREUX, Mme DIAZ- PRIETO, M. VALLE, M. GUERLOT, Mme GASSMANN, Mme STEF, M. DELOULE, M. MACHADO, M. FLAMAND, M. BAGUET.

Etait absent : M. SCHLAUDER

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat :

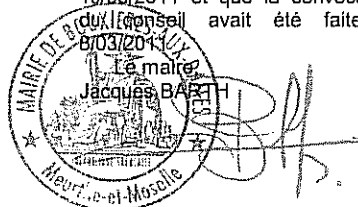
M. DEJY à Mme FOUSSE-TONI M. RAPPENNE à Mme STEF

Mme PAULY à M. VALLE

Mme MORIN-ESTEVEES à M. FRISTOT

Un scrutin a eu lieu, M. FABIANI a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 16/03/2011 et que la convocation du Conseil avait été faite le 8/03/2011.



APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET ASSAINISSEMENT
dressé par Monsieur CUNY, Receveur

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur BARTH, maire,
Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2010 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2010,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2009, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010,

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2010 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Vu le rapport soumis à son examen,

Vu l'avis de la commission des finances du 16 février 2011,

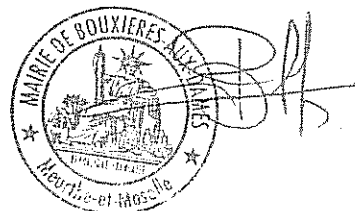
Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **DÉCLARE** que le compte de gestion du budget assainissement dressé pour l'exercice 2010, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le maire,
Jacques BARTH



Accusé de réception en préfecture
054-215400904-20110314-DEL-140311-7-DE
Date de signature : -
Date de réception : 17/03/2011

DEPARTEMENT DE
MEURTHE ET MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE
NANCY
CANTON DE
MALZEVILLE

Commune de BOUXIERES AUX DAMES
PROCES-VERBAL
des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 MARS 2011

NOMBRE

de conseillers
en exercice : 27
de présents : 22
de votants : 26

Le maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 16/03/2011 et que la convocation du conseil avait été faite le 8/03/2011.



L'an deux mil onze, le quatorze mars, le Conseil Municipal de la commune de Bouxieres Aux Dames étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Jacques BARTH, maire.**

Etaient présents : M. BARTH, Mme LALANTE, M. FRISTOT, M. BOILLON, Mme VIDAL, M. RIEUF, Mme FOUSSE-TONI, Mme LIZER-KEMPF, Mme HOYET, M. BREVAL, M. MICHEL, M. FABIANI, M. CHEVREUX, Mme DIAZ- PRIETO, M. VALLE, M. GUERLOT, Mme GASSMANN, Mme STEF, M. DELOULE, M. MACHADO, M. FLAMAND, M. BAGUET.

Etait absent : M. SCHLAUDER

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat :

M. DEJY à Mme FOUSSE-TONI M. RAPPENNE à Mme STEF
Mme PAULY à M. VALLE
Mme MORIN-ESTEVEES à M. FRISTOT

Un scrutin a eu lieu, M. FABIANI a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Comme chaque année se pose la question de l'augmentation des impôts locaux. En 2011, nous connaissons la même incertitude qu'en 2010 : que sera la nouvelle péréquation entre les communes et sera-t-il toujours nécessaire que notre effort fiscal soit supérieur à l'effort fiscal moyen des communes de notre strate de population ?

La loi de finances 2011 prévoit la création à compter de 2012 d'un fonds national de péréquation des recettes fiscales intercommunales et communales. Il est prévu que le gouvernement dépose au parlement, avant le 1^{er} septembre 2011, un rapport qui précisera les modalités de répartition de ce fonds.

Si l'on retient comme hypothèse que ce fonds prendra en compte, dans ses critères d'attribution, l'effort fiscal de la commune, alors il est sans doute préférable d'augmenter les taux d'imposition pour conserver un effort fiscal supérieur à la moyenne. Pour le moment, les critères envisagés sont le potentiel fiscal, la richesse et les charges. L'effort fiscal n'est pas cité. Quoi qu'il en soit, il faudra attendre la loi de finances 2012 pour connaître avec précision le nouveau dispositif.

Le conseil municipal doit donc choisir entre deux hypothèses :

- Soit parier sur un système de péréquation qui retient encore l'effort fiscal comme critère d'attribution. Dans ce cas, il est préférable d'augmenter très légèrement les taux, par exemple de 0,5 %.
- Soit parier sur une réforme complète de la péréquation et de ses conditions d'attribution. Dans ce cas, une hausse des taux d'imposition n'est pas indispensable en 2011. C'est cette solution qui vous est proposée.

Vu le rapport soumis à son examen,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2011.

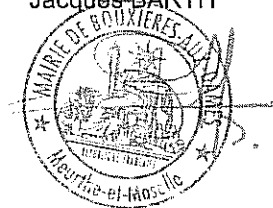
VOTE les taux des 3 taxes locales tels que définis ci-dessous :

- TH 13,73 %
- TFPB 15,66 %
- TFPNB 43,32 %

Délibération adoptée à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le maire,
Jacques BARTH



Accusé de réception en préfecture
054-215400904-20110314-DEL-140311-8-DE
Date de signature : -
Date de réception : 17/03/2011

DEPARTEMENT DE
MEURTHE ET MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE
NANCY
CANTON DE
MALZEVILLE

Commune de BOUXIERES AUX DAMES
PROCES-VERBAL
des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 MARS 2011

NOMBRE

de conseillers
en exercice : 27
de présents : 22
de votants : 26

L'an deux mil onze, le quatorze mars, le Conseil Municipal de la commune de Bouxières Aux Dames étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Jacques BARTH, maire**.

Etaient présents : M. BARTH, Mme LALANTE, M. FRISTOT, M. BOILLON, Mme VIDAL, M. RIEUF, Mme FOUSSE-TONI, Mme LIZER-KEMPF, Mme HOYET, M. BREVAL, M. MICHEL, M. FABIANI, M. CHEVREUX, Mme DIAZ- PRIETO, M. VALLE, M. GUERLOT, Mme GASSMANN, Mme STEF, M. DELOULE, M. MACHADO, M. FLAMAND, M. BAGUET.

Etait absent : M. SCHLAUDER

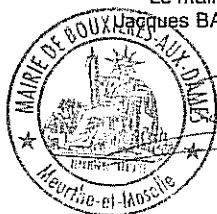
Le maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 16/03/2011 et que la convocation du conseil avait été faite le 8/03/2011

Le maire,
Jacques BARTH

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat :

M. DEJY à Mme FOUSSE-TONI M. RAPPENNE à Mme STEF
Mme PAULY à M. VALLE
Mme MORIN-ESTEVEES à M. FRISTOT

Un scrutin a eu lieu, M. FABIANI a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.



VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Il est proposé au conseil municipal d'accorder les subventions figurant dans les tableaux ci-après.

Vu le rapport soumis à son examen, le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- ADOPTE les subventions aux associations telles qu'elles figurent dans le tableau ci-après, à l'unanimité hormis 4 votes contre la non-augmentation de la subvention au foyer rural (M. DELOULE, Mme STEF, M. RAPPENNE et M. MACHADO).

Associations	ACCORDEES 2010	DEMANDEES 2011	VOTEES	Variation 2010-2011	Remarques sur subventions 2011
Foyer rural	48 894 €	50 820 €	48 894 €	0,0%	
F.C.B.	7 150 €	7 250 €	7 150 €	0,0%	
Comité des Fêtes	17 780 €	17 780 €	17 780 €	0,0%	
Association du personnel communal	9 000 €	9 400 €	9 400 €	4,4%	
Tennis Bouxiérois	1 750 €	1 750 €	1 130 €	-35,4%	
Jumelage Mutlangen	3 800 €	4 000 €	4 000 €	5,3%	Camp à Florac
CRVB	300 €	0 €	0 €	-100,0%	
Bibliothèque pour Tous	1 700 €	1 700 €	1 700 €	0,0%	
Club Couture	100 €	120 €	0 €	-100,0%	Mise à disposition des locaux
Ski-Vélo-Evasion	600 €	600 €	600 €	0,0%	
Club des Joyeux	350 €	300 €	300 €	-14,3%	Gratuité complète salle Guingot
Retraités	1 000 €	1 000 €	1 000 €	0,0%	
A.S.B.	400 €	250 €	250 €	-37,5%	
A.M.C.	300 €	300 €	0 €	-100,0%	
Croix-Rouge	500 €	1 000 €	500 €	0,0%	
Associations caritatives	350 €	350 €	350 €	0,0%	Banque alimentaire
A.D.E.M.	0 €	400 €	0 €	0,0%	
Jabad	0 €	1 500 €	0 €	0,0%	
Croix bleue	0 €	100 €	0 €	0,0%	
Club éducation canine	0 €	2 500 €	0 €	0,0%	Repas gratuits fête des Tilleuls
FCPE	0 €	150 €	0 €	0,0%	Prêt salle Lambing
Total	93 974 €	101 270 €	93 054 €	-0,98%	

- ADOPTE à l'unanimité les subventions exceptionnelles telles qu'elles figurent dans le tableau ci-dessous :

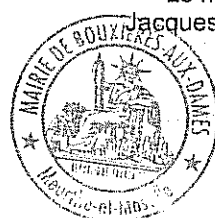
Associations	SUBVENTIONS EXCEPTION- NELLES VERSEES 2010	REMARQUES SUR SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES 2010	SUBVENTIONS EXCEPTION- NELLES DEMANDEES 2011	SUBVENTIONS EXCEPTION- NELLES ACCORDEES 2011	VARIATION 2010-2011	REMARQUES SUR SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES 2011
Foyer rural	500 €	Festival du conte	0 €	0 €	-100,0%	
F.C.B.	900 €	Voyage en Hollande	0 €	0 €	-100,0%	
Soutien Haïti	1 500 €		0 €	0 €	-100,0%	
Ecole Notre Dame	400 €	Classes de mer	0 €	0 €	-100,0%	
Tennis Bouxiérois	0 €		620 €	620 €	-	Versé au prorata des adhésions
A.M.C.	0 €		300 €	300 €	-	Apéritif congrès départemental 17/04
A.D.E.M.	0 €		400 €	400 €	-	A verser si spectacle cabaret le 02/04/11
Jabad	1 500 €	Voyage au Maroc	1 500 €	1 500 €	0,0%	A verser si besoin
Jeunesse au plein air	0 €		1 120 €	1 120 €	-	Aide au premier départ (14 enfants)
Total	4 800 €		3 940 €	3 940 €	-17,92%	

- PRECISE que, globalement, les subventions aux associations sont en baisse de 1,8 %, passant de 98.774 € à 96.994 €.

Ne prennent pas part aux votes : M. VALLE, M. MICHEL, Mme VIDAL, Mme DIAZ-PRIETO.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le maire,
Jacques BARTH



Accusé de réception en préfecture
054-215400904-20110314-DEL-140311-9-DE
Date de signature : -
Date de réception : 17/03/2011

DEPARTEMENT DE
MEURTHE ET MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE
NANCY
CANTON DE
MALZEVILLE

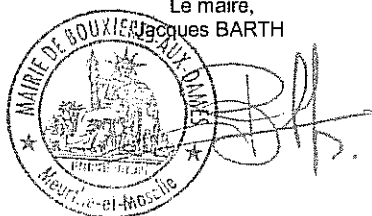
Commune de BOUXIERES AUX DAMES
PROCES-VERBAL
des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 MARS 2011

NOMBRE

de conseillers
en exercice : 27
de présents : 22
de votants : 26

Le maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 16/03/2011 et que la convocation du conseil avait été faite le 8/03/2011

Le maire,
Jacques BARTH



L'an deux mil onze, le quatorze mars, le Conseil Municipal de la commune de Bouxieres Aux Dames étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Jacques BARTH, maire.**

Etaient présents : M. BARTH, Mme LALANTE, M. FRISTOT, M. BOILLON, Mme VIDAL, M. RIEUF, Mme FOUSSE-TONI, Mme LIZER-KEMPF, Mme HOYET, M. BREVAL, M. MICHEL, M. FABIANI, M. CHEVREUX, Mme DIAZ- PRIETO, M. VALLE, M. GUERLOT, Mme GASSMANN, Mme STEF, M. DELOULE, M. MACHADO, M. FLAMAND, M. BAGUET.

Etait absent : M. SCHLAUDER

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat :

M. DEJY à Mme FOUSSE-TONI M. RAPPENNE à Mme STEF
Mme PAULY à M. VALLE
Mme MORIN-ESTEVEES à M. FRISTOT

Un scrutin a eu lieu, M. FABIANI a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

SUBVENTION AU C.C.A.S.

Il convient de voter la subvention à verser au C.C.A.S. Il vous est proposé le montant de 30 000 €.

Vu le rapport soumis à son examen,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- accorde 30 000 € de subvention au C.C.A.S.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le maire,
Jacques BARTH



Accusé de réception en préfecture
054-215400904-20110317-DEL-140311-10-DE
Date de signature : -
Date de réception : 17/03/2011

DEPARTEMENT DE
MEURTHE ET MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE
NANCY
CANTON DE
MALZEVILLE

Commune de BOUXIERES AUX DAMES
PROCES-VERBAL
des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 MARS 2011

NOMBRE

de conseillers
en exercice : 27
de présents : 22
de votants : 26

L'an deux mil onze, le quatorze mars, le Conseil Municipal de la commune de Bouxières Aux Dames étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Jacques BARTH, maire**.

Etaient présents : M. BARTH, Mme LALANTE, M. FRISTOT, M. BOILLON, Mme VIDAL, M. RIEUF, Mme FOUSSE-TONI, Mme LIZER-KEMPF, Mme HOYET, M. BREVAL, M. MICHEL, M. FABIANI, M. CHEVREUX, Mme DIAZ- PRIETO, M. VALLE, M. GUERLOT, Mme GASSMANN, Mme STEF, M. DELOULE, M. MACHADO, M. FLAMAND, M. BAGUET.

Etait absent : M. SCHLAUDER

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat :

M. DEJY à Mme FOUSSE-TONI M. RAPPENNE à Mme STEF
Mme PAULY à M. VALLE
Mme MORIN-ESTEVEES à M. FRISTOT

Un scrutin a eu lieu, M. FABIANI a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 16/03/2011 et que la convocation du conseil avait été faite le 8/03/2011

Le maire,



**PARTICIPATION AUX FRAIS
DE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE PRIVEE NOTRE DAME**

Jusqu'en 2006, la participation de la commune aux frais de fonctionnement de l'école privée Notre Dame était versée sous forme de subvention à l'association de l'école.

Fin 2005, le préfet a signé avec l'école un contrat d'association. Dès lors, la commune n'a plus la faculté mais l'obligation de participer aux frais de fonctionnement de l'école privée, pour les élèves en classes élémentaires.

Cette participation ne peut être inférieure au coût qu'aurait représenté pour la commune la fréquentation de ces mêmes élèves dans une école publique.

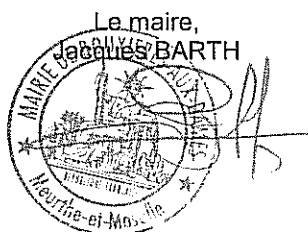
Le coût d'un élève fréquentant l'école René Thibault étant de 495,58 € par an, il est proposé au conseil municipal de verser à l'école Notre Dame la somme de 7 929,28 € (16 élèves en primaire).

Monsieur FLAMAND fait remarquer que les frais de fonctionnement de l'école publique ne sont pas diminués pour autant.

Vu le rapport soumis à son examen,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Décide de verser à l'école Notre Dame la somme de 7 929,28 € au titre des frais de fonctionnement de l'école pour l'année 2011.

Délibération adoptée par 25 voix pour, une abstention (M. FLAMAND).
Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.



Accusé de réception en préfecture
054-215400904-20110317-DEL-140311-11-DE
Date de signature : -
Date de réception : 17/03/2011

DEPARTEMENT DE
MEURTHE ET MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE
NANCY
CANTON DE
MALZEVILLE

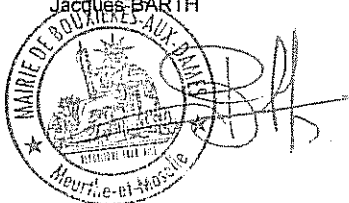
Commune de BOUXIERES AUX DAMES
PROCES-VERBAL
des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 MARS 2011

NOMBRE

de conseillers
en exercice : 27
de présents : 22
de votants : 26

Le maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 16/03/2011 et que la convocation du conseil avait été faite le 8/03/2011

Le maire,
Jacques BARTH



L'an deux mil onze, le quatorze mars, le Conseil Municipal de la commune de Bouxières Aux Dames étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Jacques BARTH, maire.**

Etaient présents : M. BARTH, Mme LALANTE, M. FRISTOT, M. BOILLON, Mme VIDAL, M. RIEUF, Mme FOUSSE-TONI, Mme LIZER-KEMPF, Mme HOYET, M. BREVAL, M. MICHEL, M. FABIANI, M. CHEVREUX, Mme DIAZ- PRIETO, M. VALLE, M. GUERLOT, Mme GASSMANN, Mme STEF, M. DELOULE, M. MACHADO, M. FLAMAND, M. BAGUET.

Etait absent : M. SCHLAUDER

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat :

M. DEJY à Mme FOUSSE-TONI M. RAPPENNE à Mme STEF
Mme PAULY à M. VALLE
Mme MORIN-ESTEVEES à M. FRISTOT

Un scrutin a eu lieu, M. FABIANI a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

BUDGET PRINCIPAL – APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2011

Le conseil municipal procède au vote du BP 2011, par chapitre pour la section de fonctionnement, par chapitre et opération pour la section d'investissement.

SECTION DE FONCTIONNEMENT DEPENSES	SECTION DE FONCTIONNEMENT RECETTES
CHAPITRES	CHAPITRES
011 : unanimité	70 : unanimité
012 : unanimité	73 : unanimité
65 : unanimité	74 : unanimité
66 : unanimité	75 : unanimité
67 : unanimité	013 : unanimité
022 : unanimité	76 : unanimité
023 : unanimité	77 : unanimité
042 : unanimité	042 : unanimité
	002 : unanimité

SECTIONNEMENT D'INVESTISSEMENT DEPENSES	SECTION D'INVESTISSEMENT RECETTES
CHAPITRES ET OPERATIONS 20 : unanimité 204 : unanimité 21 : unanimité 23 : unanimité 16 : unanimité 020 : unanimité 040 : unanimité Opérations adoptées à l'unanimité : • 0016 : (aménagement centre ville) • 0017 : (vestiaire foot) • 0018 : (cantine scolaire) • 0019 : (hangar) • 0021 : (réhabilitation de la mairie) • 0022 : (colombarium) • 0023 : (toiture salle du conseil) • 0024 : (sanitaires école R.Thibault) • 0025 : (amélioration éclairage public)	CHAPITRES ET OPERATIONS 13 : unanimité 10 : unanimité 040 : unanimité 001 : unanimité Opérations adoptées à l'unanimité : • 0021 (réhabilitation de la mairie) • 0025 (amélioration éclairage public)

Monsieur FLAMAND demande quel est l'effort à fournir pour rénover tout l'éclairage public.

Monsieur BARTH répond qu'il faudrait dépenser 6 fois plus que ce qui est inscrit au BP soit 700.000 € environ.

Monsieur FLAMAND demande quelle est la durée de retour sur investissement des travaux d'éclairage public.

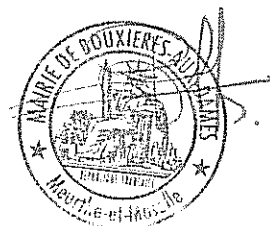
Monsieur DELOULE répond que c'est difficile à estimer, en raison de l'évolution du coût de l'énergie.

Vu le rapport soumis à son examen,
Vu l'avis de la commission des finances du 16 février 2011,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- approuve le budget primitif 2011.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le maire,
Jacques BARTH



Accusé de réception en préfecture
054-215400904-20110314-DEL-140311-12-DE
Date de signature : -
Date de réception : 17/03/2011

DEPARTEMENT DE
MEURTHE ET MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE
NANCY
CANTON DE
MALZEVILLE

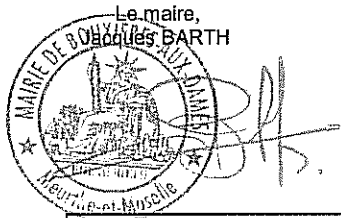
Commune de BOUXIERES AUX DAMES
PROCES-VERBAL
des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 MARS 2011

NOMBRE

de conseillers
en exercice : 27
de présents : 22
de votants : 26

Le maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 16/03/2011 et que la convocation du conseil avait été faite le 8/03/2011

Le maire,
Jacques BARTH



L'an deux mil onze, le quatorze mars, le Conseil Municipal de la commune de Bouxieres Aux Dames étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Jacques BARTH, maire.**

Etaient présents : M. BARTH, Mme LALANTE, M. FRISTOT, M. BOILLON, Mme VIDAL, M. RIEUF, Mme FOUSSE-TONI, Mme LIZER-KEMPF, Mme HOYET, M. BREVAL, M. MICHEL, M. FABIANI, M. CHEVREUX, Mme DIAZ- PRIETO, M. VALLE, M. GUERLOT, Mme GASSMANN, Mme STEF, M. DELOULE, M. MACHADO, M. FLAMAND, M. BAGUET.

Etait absent : M. SCHLAUDER

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat :

M. DEJY à Mme FOUSSE-TONI M. RAPPENNE à Mme STEF
Mme PAULY à M. VALLE
Mme MORIN-ESTEVEES à M. FRISTOT

Un scrutin a eu lieu, M. FABIANI a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

SERVICE DE L'EAU
VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2011

Le conseil municipal procède au vote du BP 2011, par chapitre pour la section d'exploitation, par chapitre et opération pour la section d'investissement.

DEPENSES D'EXPLOITATION	RECETTES D'EXPLOITATION
CHAPITRES	CHAPITRES
011 : unanimité	70 : unanimité
66 : unanimité	042 : unanimité
042 : unanimité	002 : unanimité
023 : unanimité	

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	RECETTES D'INVESTISSEMENT
CHAPITRES	CHAPITRES
16 : unanimité	001 : unanimité
20 : unanimité	021 : unanimité
23 : unanimité	027 : unanimité
040 : unanimité	040 : unanimité
041 : unanimité	041 : unanimité

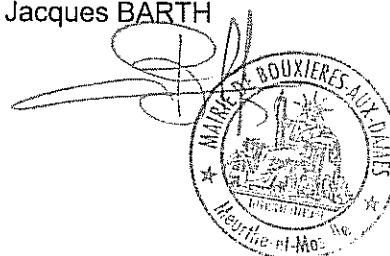
Monsieur FLAMAND fait remarquer l'absence de prévision sur la conduite d'alimentation provenant du captage de l'étang de Merrey, conduite qui passe sous les parcelles privées.

Vu le rapport soumis à son examen,
Vu l'avis de la commission des finances du 16 février 2011,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- approuve le budget 2011 de l'eau potable.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le maire,
Jacques BARTH



Accusé de réception en préfecture
054-215400904-20110314-DEL-140311-13-DE
Date de signature : -
Date de réception : 17/03/2011

DEPARTEMENT DE
MEURTHE ET MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE
NANCY
CANTON DE
MALZEVILLE

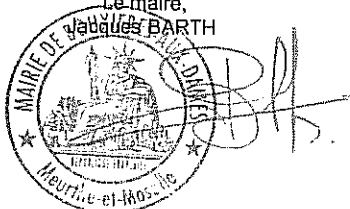
Commune de BOUXIERES AUX DAMES
PROCES-VERBAL
des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 MARS 2011

NOMBRE

de conseillers
en exercice : 27
de présents : 22
de votants : 26

Le maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 16/03/2011 et que la convocation du conseil avait été faite le 8/03/2011

Le maire,
Jacques BARTH



L'an deux mil onze, le quatorze mars, le Conseil Municipal de la commune de Bouxieres Aux Dames étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Jacques BARTH, maire.**

Etaient présents : M. BARTH, Mme LALANTE, M. FRISTOT, M. BOILLON, Mme VIDAL, M. RIEUF, Mme FOUSSE-TONI, Mme LIZER-KEMPF, Mme HOYET, M. BREVAL, M. MICHEL, M. FABIANI, M. CHEVREUX, Mme DIAZ- PRIETO, M. VALLE, M. GUERLOT, Mme GASSMANN, Mme STEF, M. DELOULE, M. MACHADO, M. FLAMAND, M. BAGUET.

Etait absent : M. SCHLAUDER

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat :

M. DEJY à Mme FOUSSE-TONI M. RAPPENNE à Mme STEF

Mme PAULY à M. VALLE

Mme MORIN-ESTEVEES à M. FRISTOT

Un scrutin a eu lieu, M. FABIANI a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT
VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2011

Le conseil municipal procède au vote du BP 2011 du service assainissement, par chapitre pour la section d'exploitation, par chapitre et opération pour la section d'investissement.

DEPENSES D'EXPLOITATION	RECETTES D'EXPLOITATION
CHAPITRES : 11 : unanimité 66 : unanimité 023 : unanimité 042 : unanimité	CHAPITRES : 70 : unanimité 74 : unanimité 042 : unanimité 002 : unanimité

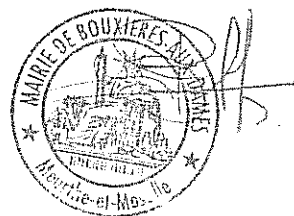
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	RECETTES D'INVESTISSEMENT
CHAPITRES : 20 : unanimité 23 : unanimité 16 : unanimité 020 : unanimité 040 : unanimité	CHAPITRES : 13 : unanimité 021 : unanimité 027 : unanimité 040 : unanimité 001 : unanimité

Vu le rapport soumis à son examen,
 Vu l'avis de la commission des finances du 16 février 2011,
 Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- approuve le budget 2011 de l'assainissement.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le maire,
 Jacques BARTH



Accusé de réception en préfecture
054-215400904-20110314-DEL-140311-14-DE
Date de signature : -
Date de réception : 17/03/2011

DEPARTEMENT DE
MEURTHE ET MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE
NANCY
CANTON DE
MALZEVILLE

Commune de BOUXIERES AUX DAMES
PROCES-VERBAL
des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 MARS 2011

NOMBRE

de conseillers
en exercice : 27
de présents : 22
de votants : 26

L'an deux mil onze, le quatorze mars, le Conseil Municipal de la commune de Bouxières Aux Dames étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Jacques BARTH, maire**.

Etaient présents : M. BARTH, Mme LALANTE, M. FRISTOT, M. BOILLON, Mme VIDAL, M. RIEUF, Mme FOUSSE-TONI, Mme LIZER-KEMPF, Mme HOYET, M. BREVAL, M. MICHEL, M. FABIANI, M. CHEVREUX, Mme DIAZ- PRIETO, M. VALLE, M. GUERLOT, Mme GASSMANN, Mme STEF, M. DELOULE, M. MACHADO, M. FLAMAND, M. BAGUET.

Etait absent : M. SCHLAUDER

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat :

M. DEJY à Mme FOUSSE-TONI M. RAPPENNE à Mme STEF

Mme PAULY à M. VALLE

Mme MORIN-ESTEVEES à M. FRISTOT

Un scrutin a eu lieu, M. FABIANI a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 16/03/2011 et que la convocation du conseil avait été faite le 8/03/2011

Le maire,



**CONVENTION D'ATTRIBUTION ET D'UTILISATION
DES SUBVENTIONS AU FOYER RURAL**

Vu l'article 10 de la loi du 12 avril 2000 relatif à la transparence financière,

Considérant l'obligation, pour une collectivité territoriale qui attribue une subvention dont le montant annuel dépasse 23 000 €, de conclure une convention avec l'organisme de droit privé qui en bénéficie.

Afin de se conformer à cette obligation, il convient que la commune signe l'avenant n°8 à la convention qui définit le montant, l'objet et les conditions d'utilisation de la subvention, avec le Foyer Rural.

Vu le rapport soumis à son examen,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- autorise le maire à signer l'avenant n°8.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le maire,
Jacques BARTH



Acte à classer**DEL-140311-14****1**

En préparation

2En attente retour
Préfecture**3**

> AR reçu <

4

Classé

Identifiant FAST : ASCL_3_2011-03-17T10-17-37.00 (MI38176040)**Identifiant unique de l'acte :** 054-215400904-20110314-DEL-140311-14-DE (Voir l'accusé de réception associé)**Objet de l'acte :** Convention d'attribution et d'utilisation des subventions
au Foyer Rural**Date de décision :** 14/03/2011**Nature de l'acte :** Délibération**Matière de l'acte :** 7. Finances locales
7.2. Fiscalité**Acte :** CONVENTION ATTRIBUTION SUB FR20112.PDF**Pièces jointes :** avenant2011foyerruralSUBVENTION.PDF**Préparé**

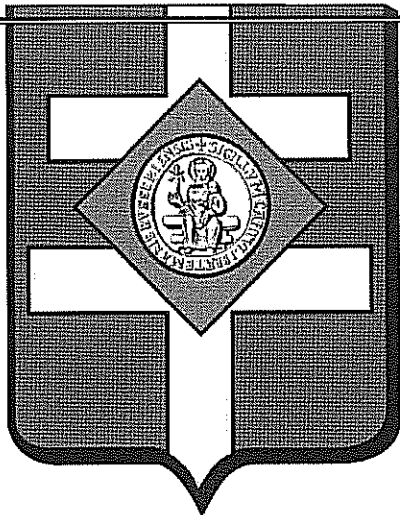
Le 17/03/11 à 10:17

Par COYARD Armelle**Transmis**

Le 17/03/11 à 10:17

Par COYARD Armelle**Accusé de réception**

Le 17/03/11 à 10:23



AVENANT n°8 à la CONVENTION

**d'attribution & d'utilisation
des subventions communales
au Foyer Rural**

Entre :

- La commune de Bouxières aux Dames représentée par son maire, monsieur Jacques BARTH

d'une part,

et

- Le Foyer Rural de Bouxières aux Dames représenté par son président, monsieur Laurent FRICHEMENT

d'autre part.

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de la loi susvisée et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques.

Article 1 : objet de l'avenant

Le présent avenant à la convention d'octobre 2003 a pour objet :

- de reconduire la convention entre la commune de Bouxières aux Dames et le Foyer Rural de Bouxières aux Dames ;
- de préciser la nature et le montant de chaque élément de la subvention accordée par la commune au Foyer Rural.

Article 2 : montant de la subvention attribuée en 2011

La subvention versée au Foyer Rural en 2011 se monte à **99.371 €** et se décompose comme suit :

- Une subvention affectée au salaire (brut plus charges patronales) de l'animateur du Foyer Rural de **38.902 €** (identique à 2010). A noter que si le Foyer Rural souhaite augmenter le salaire de l'animateur, il lui appartiendra de rechercher d'autres ressources pour financer la charge correspondante.
- Une subvention de fonctionnement de **7.100 €** (identique à 2010).
- Une subvention de fonctionnement complémentaire de **150,00 €** correspondant aux frais supplémentaires liés à l'alarme des bâtiments (identique à celle versée en 2010).
- Une subvention affectée à l'accompagnement scolaire de **170,00 €** (identique à 2010).
- Une subvention affectée aux spectacles de **2.572,00 €** (identique à 2010).
- Une subvention en nature (mise à disposition de locaux, prise en charge du chauffage, de l'électricité, etc.) estimée à **50.477 €** par an (+ 2 % par rapport à 2010).

Article 3 : clause finale

Les autres clauses de la convention d'octobre 2003 demeurent inchangées.

A Bouxières aux Dames, le

Le maire,

Le président du Foyer Rural,

Jacques BARTH

Laurent FRICHEMENT

Accusé de réception en préfecture
054-215400904-20110314-DEL-140311-15-DE
Date de signature : -
Date de réception : 17/03/2011

DEPARTEMENT DE
MEURTHE ET MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE
NANCY
CANTON DE
MALZEVILLE

Commune de BOUXIERES AUX DAMES
PROCES-VERBAL
des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 MARS 2011

NOMBRE

de conseillers
en exercice : 27
de présents : 22
de votants : 26

L'an deux mil onze, le quatorze mars, le Conseil Municipal de la commune de Bouxières Aux Dames étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Jacques BARTH, maire.**

Etaient présents : M. BARTH, Mme LALANTE, M. FRISTOT, M. BOILLON, Mme VIDAL, M. RIEUF, Mme FOUSSE-TONI, Mme LIZER-KEMPF, Mme HOYET, M. BREVAL, M. MICHEL, M. FABIANI, M. CHEVREUX, Mme DIAZ- PRIETO, M. VALLE, M. GUERLOT, Mme GASSMANN, Mme STEF, M. DELOULE, M. MACHADO, M. FLAMAND, M. BAGUET.

Etait absent : M. SCHLAUDER

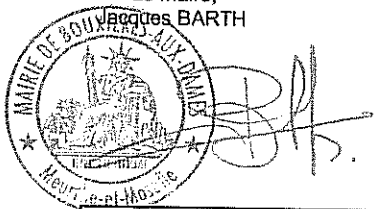
Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat :

M. DEJY à Mme FOUSSE-TONI M. RAPPENNE à Mme STEF
Mme PAULY à M. VALLE
Mme MORIN-ESTEVEES à M. FRISTOT

Un scrutin a eu lieu, M. FABIANI a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 16/03/2011 et que la convocation du conseil avait été faite le 8/03/2011

Le maire,
Jacques BARTH



FETE DU LIVRE 2011

Dans le cadre de la fête du livre et afin de sensibiliser les jeunes à la lecture, il est proposé d'offrir aux enfants résidant à Bouxières-aux-Dames 2 bons d'achat de livres, qui sont obligatoirement utilisés le jour de la manifestation, auprès des librairies présentes.

Le montant de ces bons serait fixé à 5,50 € l'unité, soit un total de 11,00 € TTC par enfant.

Les enfants concernés seraient ceux qui seront âgés au plus de 10 ans courant 2011.

La commune prendrait également en charge les abonnements à la Bibliothèque pour tous de Bouxières-Aux-Dames souscrits pendant la semaine de la fête pour les enfants nés entre 1997 et 2000.

- Vu le rapport soumis à son examen,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

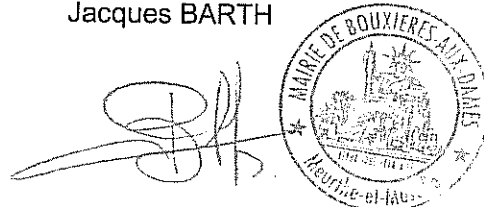
DÉCIDE d'offrir aux enfants résidant à Bouxières-Aux-Dames âgés au plus de 10 ans courant 2011, 2 bons d'achat de livres d'une valeur de 5,50 € l'unité, soit une somme totale de 11,00 €. Ces bons seront utilisables uniquement le jour de la fête du livre.

DÉCIDE que la commune prendra en charge les abonnements à la Bibliothèque pour tous de Bouxières-Aux-Dames souscrits pendant la semaine de la fête pour les enfants nés entre 1997 et 2000.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le maire,
Jacques BARTH



Accusé de réception en préfecture
054-215400904-20110314-DEL-140311-16-DE
Date de signature : -
Date de réception : 17/03/2011

DEPARTEMENT DE
MEURTHE ET MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE
NANCY
CANTON DE
MALZEVILLE

Commune de BOUXIERES AUX DAMES
PROCES-VERBAL
des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 MARS 2011

NOMBRE

de conseillers
en exercice : 27
de présents : 22
de votants : 26

L'an deux mil onze, le quatorze mars, le Conseil Municipal de la commune de Bouxières Aux Dames étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Jacques BARTH, maire**.

Etaient présents : M. BARTH, Mme LALANTE, M. FRISTOT, M. BOILLON, Mme VIDAL, M. RIEUF, Mme FOUSSE-TONI, Mme LIZER-KEMPF, Mme HOYET, M. BREVAL, M. MICHEL, M. FABIANI, M. CHEVREUX, Mme DIAZ- PRIETO, M. VALLE, M. GUERLOT, Mme GASSMANN, Mme STEF, M. DELOULE, M. MACHADO, M. FLAMAND, M. BAGUET.

Etait absent : M. SCHLAUDER

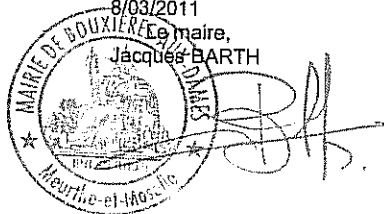
Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat :

M. DEJY à Mme FOUSSE-TONI M. RAPPENNE à Mme STEF
Mme PAULY à M. VALLE
Mme MORIN-ESTEVEES à M. FRISTOT

Un scrutin a eu lieu, M. FABIANI a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 16/03/2011 et que la convocation du conseil avait été faite le 8/03/2011

Le maire,
Jacques BARTH



AIRES DE STATIONNEMENT
REVISION ANNUELLE DE LA PARTICIPATION DES CONSTRUCTEURS

Par délibération du 17 mars 2010, le conseil municipal a fixé la participation financière des constructeurs à 6.000 euros par place de stationnement manquante. Il convient de procéder à la révision annuelle de ce montant en fonction de l'indice du coût de la construction publié par l'INSEE.

Vu le rapport soumis à son examen,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Fixe le montant à 6.047 € par place manquante (6.000 x 1.520/1.508).

Délibération adoptée à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le maire,
Jacques BARTH



Accusé de réception en préfecture
054-215400904-20110314-DEL-140311-17-DE
Date de signature : -
Date de réception : 17/03/2011

DEPARTEMENT DE
MEURTHE ET MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE
NANCY
CANTON DE
MALZEVILLE

Commune de BOUXIERES AUX DAMES
PROCES-VERBAL
des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 MARS 2011

NOMBRE

de conseillers
en exercice : 27
de présents : 22
de votants : 26

L'an deux mil onze, le quatorze mars, le Conseil Municipal de la commune de Bouxières Aux Dames étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Jacques BARTH, maire**.

Etaient présents : M. BARTH, Mme LALANTE, M. FRISTOT, M. BOILLON, Mme VIDAL, M. RIEUF, Mme FOUSSE-TONI, Mme LIZER-KEMPF, Mme HOYET, M. BREVAL, M. MICHEL, M. FABIANI, M. CHEVREUX, Mme DIAZ- PRIETO, M. VALLE, M. GUERLOT, Mme GASSMANN, Mme STEF, M. DELOULE, M. MACHADO, M. FLAMAND, M. BAGUET.

Etait absent : M. SCHLAUDER

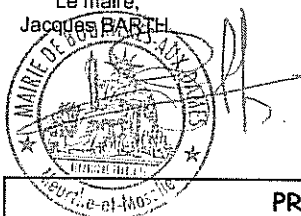
Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat :

M. DEJY à Mme FOUSSE-TONI M. RAPPENNE à Mme STEF
Mme PAULY à M. VALLE
Mme MORIN-ESTEVEES à M. FRISTOT

Un scrutin a eu lieu, M. FABIANI a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 16/03/2011 et que la convocation du conseil avait été faite le 8/03/2011

Le maire,
Jacques BARTH



PROJET DE TERRITOIRE DU BASSIN DE POMPEY
« HORIZON 2030 »

La communauté de communes pilote sur son périmètre, depuis sa création, des politiques publiques dans les domaines de compétences élargis successivement par les transferts des communes, conformément aux dispositions de la loi relative à l'Administration Territoriale de la République (ATR) du 6 février 1992 portant sur la création des Communautés de Communes fondée sur « la libre volonté des communes d'élaborer des projets communs de développement au sein de périmètres de solidarité ».

Dans le contexte actuel de la réforme territoriale, le partage des rôles définis par les lois de décentralisation successives est bousculé. Deux blocs de collectivités se profilent : région/département et commune/intercommunalité. Il apparaît donc nécessaire de consolider les stratégies locales de gestion de l'action publique et leur pilotage au sein de nouveaux modes de gouvernance.

En outre, les réflexions menées en terme d'aménagement du territoire à travers l'élaboration du Scot Sud Meurthe-et-Moselle, du pays et de la région Lorraine sur l'espace central entre Metz et Nancy concernent le bassin de Pompey et va impacter ses choix d'aménagements urbains futurs comme ses perspectives de développement.

C'est pourquoi la CCBP a engagé une réflexion sur l'avenir du bassin de Pompey.

Six enjeux ont été identifiés :

- Renforcer les fonctions de pôle urbain d'équilibre dans le Scot Sud 54 au sein du Pays du Val de Lorraine.

- Créer une nouvelle urbanité territoriale dans les programmes d'aménagement, de développement et de mobilité.
- Encourager le désenclavement Est/Ouest et le désengorgement du sillon lorrain pour créer de nouvelles synergies de développement et de déplacement.
- Déployer la démarche d'excellence territoriale au service du cadre de vie et d'une offre de services équitable et de qualité.
- Porter une politique de l'habitat durable ambitieuse, facteur de croissance démographique et garante de l'équilibre social et territorial des populations.
- Offrir une image durable renouvelée et rayonnante du territoire et asseoir sa gouvernance.

Cette première phase d'élaboration du projet de territoire est le fruit d'échanges et réflexions menés par le bureau communautaire, élargi aux maires réunis en séminaire de travail les 9 juillet, 24 septembre et 19 novembre 2010.

Ils ont fait l'objet d'une présentation en conférence des conseillers municipaux le 11 décembre 2010.

Monsieur FLAMAND se demande si, au sein de la CCBP, la commune ne risque pas d'être dans la même situation que la CCBP elle-même au cœur de l'agglomération de Nancy et du Val de Lorraine, s'il n'existe pas une ambition d'être un espace de vie et non pas une banlieue dortoir de la Communauté de communes et de l'agglomération comme c'est le cas aujourd'hui. En effet, M. FLAMAND est d'avis que la majorité des services et des activités se situent dans les communes avoisinantes au sud et au nord et surtout à l'ouest au-delà de la Meurthe et de l'autoroute, avec des liaisons très incomplètes ou difficiles. Il pose la question suivante : n'est-il pas temps de réfléchir et débattre, au sein de la commune, de cette ambition de ne pas être une banlieue dortoir et d'avoir des projets spécifiques réalisables autres que l'habitat pour affirmer son identité au sein même de la commune. Il évoque des projets de loisirs, de valorisation des espaces naturels, de la forêt, et des bords de la Meurthe, des projets sur le tourisme, le patrimoine et le culturel.

Monsieur BARTH répond qu'il faudrait travailler sur les voies vertes. Il va contacter à nouveau la Navigation pour demander une fois de plus la réfection du pont qui permettra la liaison avec les voies vertes existantes. Il précise que toutes les liaisons internes ne sont pas prises en charge par la CCBP.

Monsieur FLAMAND aimerait également le balisage des sentiers. Mme HOYET précise que le balisage a été effectué lors du précédent mandat et a été rapidement vandalisé.

Monsieur BAGUET souhaiterait créer des dynamiques de partenariat au niveau culturel, touristique et patrimonial.

Madame DIAZ-PRIETO rappelle que les commissions formées par la CCBP sont justement prévues pour réfléchir ensemble sur des projets.

Monsieur BARTH propose de créer une commission spécifique ouverte pour réfléchir à ces questions.

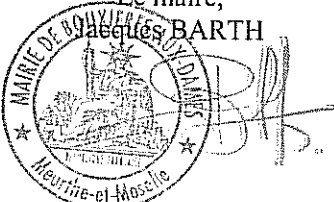
Vu le rapport soumis à son examen,
Le conseil municipal après en avoir délibéré,

- **PREND ACTE** du diagnostic et des six enjeux territoriaux du projet de territoire de la CCBP.
- **PARTAGE** ce diagnostic ainsi que les six enjeux.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le maire,
Jacques BARTH



Accusé de réception en préfecture
054-215400904-20110314-DEL-140311-18-DE
Date de signature : -
Date de réception : 17/03/2011

DEPARTEMENT DE
MEURTHE ET MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE
NANCY
CANTON DE
MALZEVILLE

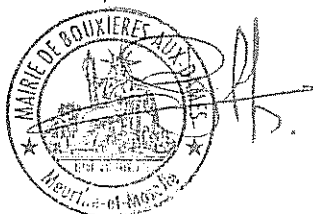
Commune de BOUXIERES AUX DAMES
PROCES-VERBAL
des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 MARS 2011

NOMBRE

de conseillers
en exercice : 27
de présents : 22
de votants : 26

Le maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 16/03/2011 et que la convocation du conseil avait été faite le 8/03/2011

Le maire,
Jacques BARTH



L'an deux mil onze, le quatorze mars, le Conseil Municipal de la commune de Bouxieres Aux Dames étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Jacques BARTH, maire.**

Etaient présents : M. BARTH, Mme LALANTE, M. FRISTOT, M. BOILLON, Mme VIDAL, M. RIEUF, Mme FOUSSE-TONI, Mme LIZER-KEMPF, Mme HOYET, M. BREVAL, M. MICHEL, M. FABIANI, M. CHEVREUX, Mme DIAZ- PRIETO, M. VALLE, M. GUERLOT, Mme GASSMANN, Mme STEF, M. DELOULE, M. MACHADO, M. FLAMAND, M. BAGUET.

Etait absent : M. SCHLAUDER

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat :

M. DEJY à Mme FOUSSE-TONI M. RAPPENNE à Mme STEF

Mme PAULY à M. VALLE

Mme MORIN-ESTEVEES à M. FRISTOT

Un scrutin a eu lieu, M. FABIANI a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS (EMPLOIS PERMANENTS)

Il convient d'ouvrir un poste d'agent spécialisé de 1^{ère} classe des écoles maternelles, qui sera affecté à l'école Kierren, et de modifier le tableau des effectifs en conséquence.

Vu le rapport soumis à son examen, le conseil municipal, après en avoir délibéré,

MODIFIE le tableau des effectifs comme suit :

Emplois	Grade	Ouvert	Pourvu	Vacant
Service administratif				
Directeur général des services	Attaché principal (détaché sur emploi fonctionnel)	1	1	0
Responsable du service administratif	Rédacteur chef	1	1	0
Responsable marchés/urbanisme	Rédacteur chef	1	1	0
Responsable de la comptabilité	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	1	1	0
Secrétaire	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	1	1	0
Agent d'accueil – Etat Civil	Adjoint administratif 1 ^{ère} classe	1	1	0
Coordinateur enfance - jeunesse	Adjoint administratif 2 ^{ème} classe	1	0	1
TOTAL service administratif		7	6	1

Ateliers municipaux

Responsable des services techniques	Technicien principal 1 ^{ère} classe	1	1	0
Adjoint au responsable des S.T.	Agent de maîtrise principal	1	1	0
Responsable des espaces verts	Agent de maîtrise principal	1	1	0
Responsable bâtiments	Agent de maîtrise	1	1	0
Responsable fleurissement	Agent de maîtrise	1	1	0
Peintre	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	1	1	0
Plombier	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	1	1	0
Agent polyvalent bâtiment et espaces verts	Adjoint technique 1 ^{ère} classe	1	1	0
Agent d'entretien des espaces verts	Adjoint technique 1 ^{ère} classe	1	1	0
Agent polyvalent bâti./élect. automobile	Adjoint technique 1 ^{ère} classe	1	1	0
Responsable propreté voirie	Adjoint technique 2 ^{ème} classe	1	1	0
Agent des espaces verts	Adjoint technique 2 ^{ème} classe	1	1	0
TOTAL ateliers municipaux		12	12	0

Service école/entretien ménage

Agent des écoles maternelles	ATSEM 1 ^{ère} classe	3	2	1
Femmes de service	Adjoint technique 2 ^{ème} classe	8,89	6	2,89
TOTAL service école/entretien ménage		11,89	8	3,89

Police municipale

Gardien de police	Gardien de police	1	1	0
TOTAL service police municipale		1	1	0

TOTAL GENERAL		31,89	27	4,89
----------------------	--	--------------	-----------	-------------

Délibération adoptée à l'unanimité.
Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le maire,
Jacques BARTH

